

République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret Arrondissement d'Orléans Commune d'Ingré

DECISION N° DC.25.012

Portant sur un contrat de prestation d'entretien et de maintenance des matériels de restauration des cuisines de la Ville d'Ingré

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1er: Un contrat est passé avec la société MOLLIERE – 4 rue Gustave Eiffel, 45380 LA CHAPELLE SAINT MESMIN - concernant la réalisation de prestation d'entretien et de maintenance des matériels de cuisine pour le service restauration de la Ville d'Ingré. Le montant annuel de prestation est de 7 534,58 € HT, soit 9 041,50 € TTC.

Le contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de un an renouvelable tacitement deux fois un an.

- Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.
- Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.
- Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le 14 janvier 2025

Le Maire Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : 14 5000 225

Publié ou notifié-le : الم المحافظة الم mois à compter de sa publication



HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE | |Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DC_25_012	
Objet:	contrat de prestation d'entretien et de maintenance	
	des matériels de restauration des cuisines de la Ville	
Type de transaction :	Transmission d'actes	
Date de la décision :	2025-01-14 00:00:00+01	
Nature de l'acte :	Actes réglementaires	
Documents papiers complémentaires :	NON	
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics	
Identifiant unique :	045-214501694-20250114-DC_25_012-AR	
URL d'archivage :	Non définie	
Notification:	Non notifiée	

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	937 o
Nom métier : 045-214501694-20250114-DC_25_012-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	199.9 Ko
Nom original : DC.25.012- décision contrat MOLLIERE.pdf		
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20250114-DC 25 012-AR-1-1 1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 janvier 2025 à 14h51min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 janvier 2025 à 14h52min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 janvier 2025 à 14h52min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 janvier 2025 à 14h54min09s	Reçu par le MI le 2025-01-14